

## édito

**Dans une relation humaine, les cinq premières minutes seraient déterminantes pour se forger un avis sur l'autre.**

Prenez donc ce laps de temps pour lire « L'écho des M.O. » et laissez-vous convaincre de son utilité. Notre but est de rompre l'isolement des maîtres d'ouvrages intégrés dans un réseau commercial de type ERP. « L'écho des M.O. » vous est exclusivement dédié. Notre devise : échanger, partager et s'informer.

**Échanger** en relatant chaque rencontre avec nos partenaires industriels, comme cette demi-journée de formation passée sur un circuit avec l'équipe de BELTOISE.

**Partager** pour comprendre le point de vue de l'autre. Dans ce numéro, nous interviewons Rachid HIHOUD, Directeur de travaux Etam et Undiz.

**S'informer** enfin sur l'évolution de la réglementation et sur les modifications permanentes de notre législateur. Ainsi, Zolpan évoque pour nous la directive européenne 2004/42/EC sur les COV.

Bonne lecture donc, et n'hésitez pas à nous laisser vos avis et commentaires sur notre adresse mail : lechodesmo@ecoor.fr !

Raphaël BRASSART  
Gérant ECOOR

## s'informer

### Peintures : l'Europe réduit les COV

**Acryliques ou glycéros, les peintures sont soumises à la directive européenne 2004/42/EC sur les COV destinée à préserver la qualité de l'air.**

Les peintures en phase aqueuse représentent 69 % des volumes vendus sur le marché en 2007. Les peintures à l'eau ont d'autant plus la cote que l'évolution de la réglementation européenne va dans leur sens. Ainsi, la directive 2004/42/EC vise à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV) dans l'air afin de limiter les risques pour l'environnement et la santé. Elle résulte d'une politique volontariste de l'Union Européenne pour la protection de la planète, dans le prolongement des accords de Rio et de Kyoto. Les utilisateurs quant à eux demandent des peintures dégageant peu d'odeurs et à séchage rapide.

**La teneur en COV des peintures a donc été réduite au 1<sup>er</sup> janvier 2007, et le sera à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2010.** Ces modifications auront des impacts sur les produits solvants. Les peintures murales de finition intérieure vont disparaître. Il faudra aussi revoir la formulation de produits spécifiques de type « impressions ». Enfin, on ne pourra plus appliquer de « laques » que sur les boiseries.

Les fabricants de peintures s'adaptent donc à ces évolutions réglementaires. Ainsi Zolpan, le spécialiste historique des peintures acryliques\*, a choisi de développer sa gamme « NF Environnement ».

Le label NF Environnement garantit à la fois les performances du produit concerné et la limitation de son impact sur l'environnement et la santé, depuis sa fabrication jusqu'à sa fin de vie.

\* Le 1<sup>er</sup> produit commercialisé par l'entreprise en 1958, le Zolpan, est toujours distribué (sous le nom de Zolpan Mat) et a été certifié NF Environnement en 2006, sans modification de formule.



## Directeur travaux : la fibre du métier !

**Rachid HIHOUD, Responsable travaux Etam et Undiz, nous dévoile son itinéraire professionnel et sa vision du métier.**

**L'Echo des M.O. :** « Rachid HIHOUD, vous êtes architecte DPLG. Comment avez-vous intégré le monde de l'enseigne ? »

**Rachid HIHOUD :** « J'ai travaillé dans des cabinets d'architecture puis dans une agence de maîtrise d'œuvre en architecture commerciale avant d'obtenir un poste de Responsable travaux au sein d'une enseigne de prêt-à-porter. En étant Maître d'Ouvrage, je peux avancer mes idées, mes choix de conception. Bien

**Il faut être ouvert d'esprit et avoir une bonne connaissance de la conception architecturale**

sûr, j'ai dû me former sur le terrain à la spécificité d'un réseau de type ERP car il n'existe pas, a priori, de formations propres à cette réglementation, en dehors des sessions proposées par les Bureaux de contrôle et Préventionnistes. J'ai donc pris connaissance des textes sur l'accessibilité et la sécurité incendie en préparant des dossiers administratifs et à chaque passage de la commission de sécurité. Dans ce domaine, l'expérience est primordiale. Malheureusement les textes sont diversement interprétés par les membres des différentes commissions de sécurité, ce qui nous impose de missionner un bureau de contrôle pour défendre nos projets... »

**L'EchodesM.O. :** « Quelles principales difficultés rencontrez-vous dans vos fonctions ? »

**R. HIHOUD :** « Les magasins de prêt-à-porter sont le lien entre nos produits et les clients. Le Service travaux est donc souvent placé sous la responsabilité de la direction commerciale de l'enseigne. Nous devons composer avec des coûts et des délais de réalisation serrés et une montée en gamme des concepts d'agencement. D'autre part, la réglementation ERP nous impose des délais d'instruction toujours plus

longs. Difficile alors pour l'enseigne de gérer ses objectifs annuels d'investissement travaux, le recrutement des équipes magasins, l'achat et la logistique des produits à livrer au magasin avant l'ouverture... La pression repose donc logiquement sur le Service travaux qui doit faire en sorte que les magasins ouvrent aux dates prévues par les directions d'enseignes, qui ne sont pas au fait des délais d'instruction de nos dossiers travaux. »

**L'Echo des M.O. :** « Selon vous, quelles sont les qualités d'un bon Directeur de travaux ? »

**R. HIHOUD :** « Il doit d'abord être très organisé et gérer les priorités. Il sait déléguer et contrôler. Commercial, il vend les projets auprès des administrations ; bon négociateur, il veille à réduire les coûts et à les contrôler. Pour ma part, je considère que le Directeur

de travaux doit surtout être ouvert d'esprit et avoir une bonne connaissance de la conception architecturale. Il peut ainsi apporter un regard critique et objectif sur les nouveaux concepts



### REGARD SUR ECOOR...

« Les équipes d'ECOOR se distinguent par leur sérieux et leur organisation. Pointilleuses, réellement investies sur chaque projet, elles répondent au mieux à nos attentes en respectant la qualité, les délais et les coûts demandés. Je recommande ECOOR aux Responsables travaux de réseaux de distribution recherchant un nouveau contractant général pour des travaux de rénovation ou d'ouverture de magasins. Le sérieux et l'investissement d'ECOOR font souvent la différence et rendent ce partenaire très compétitif. »

d'agencement, concevoir et proposer des projets de magasins attractifs, architecturalement adaptés à chaque site et respectant le concept marketing mis en place par la marque. »



## Undiz défie les lois de l'agencement

**En créant la marque Undiz, le Groupe Etam a renouvelé la lingerie féminine et l'agencement des magasins de prêt-à-porter.**

Le Groupe Etam a créé Undiz afin de capter la clientèle des 14/25 ans qui souhaite renouveler sa garde-robe à chaque saison, à petits prix.

La création de l'enseigne Undiz repose sur deux constats. D'une part le marché de la lingerie doit évoluer avec les femmes : finie la femme-objet, les indépendantes veulent une lingerie à leur goût et fidèle à leur personnalité. D'autre part, seule la grande distribution propose aujourd'hui en France des sous-vêtements à petits prix. Son histoire, son savoir-faire, son réseau, sa structure et sa position de leader dans le secteur de la lingerie, tout incitait le Groupe Etam à investir cette niche.

Undiz, diminutif d'*underweares*, bouscule donc les codes de la lingerie en inventant le concept Mix & Match, l'art de dépareiller le haut et le bas par les couleurs, les styles et les matières en fonction de ses humeurs et de sa personnalité. Des nouveautés sont présentées tous les 15 jours. Undiz vend aussi des produits destinés aux hommes, autre façon d'être en phase avec son époque...

### Un agencement ouvert et fonctionnel

L'agencement est en cohérence avec les produits Undiz : il s'agit d'aller à l'opposé ou de créer une rupture avec les codes actuels des boutiques de lingerie. D'ordinaire, les magasins de lingerie

sont conçus comme des lieux intimes, fermés, chauds ; on privilégie les formes douces et arrondies... Undiz a préféré ouvrir intégralement sa vitrine sur l'intérieur du magasin. L'architecte a utilisé des matériaux froids (Roxipan, acier, grès cérame...) pour un mobilier simple et très fonctionnel. « Le choix du béton brut pour le mobilier central

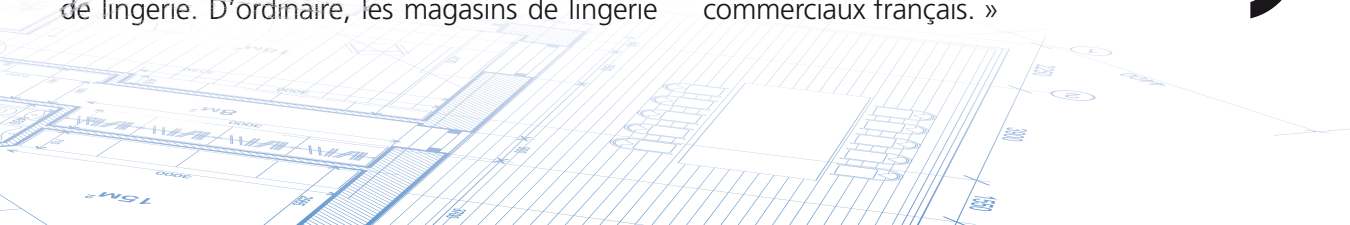
et le comptoir caisse (panneau Roxipan) donne presque de la brutalité à l'ensemble, commente Rachid HIHOUD. Ce concept fonctionnel répond aux contraintes imposées par la vente de sous-vêtements à petits prix, un maximum de produits devant être présentés et stockés dans l'espace de vente. Les produits Undiz sont d'autant plus mis en valeur que leur profusion de couleurs tranche avec la sobriété du mobilier. »

Le Groupe Etam a confié à Interbrand l'élaboration et la mise en œuvre du concept des magasins Undiz. La Sorec a réalisé les meubles prototypes. Aujourd'hui, on compte 12 magasins Undiz d'environ 120 m<sup>2</sup> de surface de vente. « S'agissant de magasins prototypes, des ajustements sont en cours, ajoute Rachid HIHOUD. Le Groupe Etam décidera de l'importance et de la rapidité de développement de l'enseigne en fonction des résultats, qui sont déjà très satisfaisants.



Actuellement nous envisageons environ 15 ouvertures par an. Nous recherchons des magasins de 140 à 180 m<sup>2</sup> au total, avec huit mètres linéaires de façade, idéalement en centre-ville ou dans les principaux centres commerciaux français. »

s'informez



## Bonne conduite !

Quand des Directeurs de travaux se refont une conduite sur le circuit de BELTOISE, en toute convivialité...

Vendredi 20 mars, ECOOR et Zolpan ont invité 12 Directeurs de travaux de grandes enseignes à tester leur conduite sur le circuit de Trappes dans la région parisienne. Au programme, la découverte du référentiel « Conduire juste » mis au point par Jean-Pierre BELTOISE, qui vise à permettre aux conducteurs d'éviter de se mettre en situation d'urgence.

Encadrés par des moniteurs, présents dans chaque véhicule, les participants ont pu prendre conscience des multiples pièges de la route et se sont lancés dans un challenge d'évitement d'obstacles. « Je conduis depuis de nombreuses années et j'ai pris de mauvaises habitudes sans m'en rendre compte, témoigne un Directeur de travaux. Cela fait du bien de se rappeler les



Entraînement à l'évitement d'obstacles sur la route

bases, en particulier le rôle de la vision, de la prévision et de l'anticipation dans la conduite. » Les stagiaires ont aussi testé leur comportement en cas de freinage d'urgence et de perte d'adhérence, notamment en situation de conduite sur glace.

Cette demi-journée de stage a enfin permis aux Directeurs de travaux de faire connaissance en toute convivialité. « Dans le travail, j'aime bien savoir à qui j'ai affaire. Ce sera plus facile pour moi désormais de prendre contact avec les uns ou les autres après une telle expérience ! »

**La loi sur l'installation obligatoire de détecteurs de fumée sera votée avant 2010.** L'installation devrait être à la charge de l'occupant dans tous les logements (les marchands de sommeil peuvent dormir tranquille). Bientôt une loi pour interdire de fumer dans les véhicules privés nous promet le groupe Nouveau Centre. Nous vous tiendrons informés...

Le décret d'application de la loi instituant un **diagnostic obligatoire des installations électriques dans les immeubles à usage d'habitation** (JO 24/04/08) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le diagnostic est obligatoire pour vendre un logement dont l'installation électrique a plus de 15 ans. Il détermine si l'installation présente ou non des risques pour les occupants.

Plus de six millions de logements seraient équipés d'une installation à risques, dont un tiers considérées comme très dangereuses. Réjouissons-nous pour les électriciens et surtout pour tous les accidents que l'on peut désormais éviter (100 morts par an). Seul regret et pas des moindres : ce n'est pas le propriétaire sortant mais le nouveau propriétaire qui prend la responsabilité de réparer ou non !

### ● Poste à pourvoir

**Responsable travaux.** Rattaché(e) au Resp. Travaux/Maintenance, le Resp. travaux garantit la mise à disposition des nouveaux magasins, dans le respect du cahier des charges et des obligations légales, en partenariat avec le Maître d'Œuvre. Vous répondez aux appels d'offres, assurez la gestion administrative, les plannings et le respect du budget. Vous réceptionnez les travaux et gérez les autorisations administratives nécessaires à l'ouverture des magasins au public. Vous représentez l'enseigne auprès des prestataires externes et êtes garant du respect des règles d'hygiène et de sécurité. Organisé et rigoureux, vous avez le sens de l'anticipation, êtes bon négociateur et communicant. Envoyez vos CV et lettre de motivation à [au.peyrin@ecoor.fr](mailto:au.peyrin@ecoor.fr).

### ● Candidat à l'emploi

Formation d'ingénieur génie civil ENSAIS, 10 ans d'expérience dans une grande enseigne d'équipement de la personne. Recherche un poste de Directeur travaux de niveau national.

### ● Il bouge

Frédéric DAROCHA est Responsable maintenance chez Yves Rocher. Il occupait auparavant le même poste chez La Halle.